Accord de Non-Divulgation (NDA)

Entre:

HIMORA FINANCE

Email: contact@slimanehimora.com

Ci-après dénommé le "Divulguant"

Et d'après les informations remplies sur le formulaire Ci-après dénommé le "Récepteur"

Article 1 : Objet

Le présent accord a pour objet de protéger les informations confidentielles divulguées par le Divulguant au Récepteur dans le cadre de la formation en ligne "Trading Scalping Institutionnel".

Article 2 : Définition des Informations Confidentielles

Le terme "Informations Confidentielles" désigne toute information, qu'elle soit orale, écrite ou sous toute autre forme, relative à la formation en ligne "Trading Scalping Institutionnel".

Article 3 : Obligations du Récepteur

- 1. Le Récepteur s'engage à ne pas divulguer les Informations Confidentielles à des tiers.
- 2. Le Récepteur s'engage à ne pas copier, reproduire, ou distribuer le contenu de la formation sans le consentement écrit du Divulguant.
- 3. Le Récepteur s'engage à utiliser les Informations Confidentielles uniquement pour les besoins de la formation et pour son usage personnel.

Article 4 : Clause de non-Concurrence

Le Récepteur s'engage à ne pas créer, développer ou participer à la création ou au développement de toute formation en ligne concurrente à celle du Divulguant pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de la formation.

En cas de violation de cette clause, le Récepteur sera tenu de verser au Divulguant une indemnité dont le montant sera déterminé par voie judiciaire.

Article 5 : Durée

Le présent accord prend effet à la date de signature et demeure en vigueur pour une durée indéterminée.

Article 6: Sanctions

En cas de violation de l'un des articles du présent accord, le Récepteur sera tenu de verser au Divulguant une indemnité dont le montant sera déterminé par voie judiciaire.

Article 7: Loi Applicable et Juridiction

Le présent accord est régi par les lois françaises. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Article 8 : Entrée en Vigueur

Le présent accord prend effet au moment de la réalisation du contrat de vente entre le Divulguant et le Récepteur pour la formation en ligne "Trading Scalping Institutionnel".

A Nice, le 18/09/2023.

Signature du Divulguant :

En vous inscrivant à la plateforme de formation vous déclarez avoir pris connaissance du NDA et déclarez avoir inscrit votre réelle identité, auquel cas cela pourrait faire office de poursuites judiciaires.